

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Ligue de Wilaya de Foot-ball de Constantine

Date : 31/12/2019

BULLETIN OFFICIEL

N°08

***Ligue de Wilaya de Foot-ball
Constantine***

WWW.LWFCONSTANTINE.DZ

E.MAIL : LWFC2013@gmail.com

Compte B.E.A N° 00200103103375002466

SIEGE : 72, Rue Larbi Ben-M'hidi Constantine

CORRESPONDANCE : Boite Postale : 186 RP – CONSTANTINE

Etaient Présents Messieurs:

Les Membres du Bureau Exécutif de la Ligue.

Séance ouverte à 14h00 par Monsieur MERGHIDE Brahim Président, Président de la ligue qui souhaita la bienvenue aux Membre présents, puis il passa la parole au secrétaire de séance pour la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Traitement du courrier
- 2- Travaux des commissions
- 3- Approbation du BO N° 07
- 4- Divers.

1- Traitement du courrier :

(a)-Courrier arrivée :

- Correspondance de la DJS A/S enregistrement sur la carte national (Association sportives)... Voir le site.
- Correspondance da la DJS A/S homologation des stades communaux.....P/Note.
- Correspondance de la LRFBC réunion de travail DTR/DTW.....T/DTW

b)-Courrier Départ :

- Envoi des fax aux divers APC pour programmation.
- Envoi à la LRFBC Fax demandant des Arbitres pour les rencontres seniors journée du 31/12/2019.
- Envoi à l'APC programmation stade Daksi et El-Mansourah.

2) APPROBATION DU BO N° 07 :

Après la lecture du Bulletin Officiel N° 07 il a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble des Membres présents.

3)- TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Tour à tour les présidents des différentes commissions rendent compte de leurs travaux.

Voir PV ci-Joint

4)- DIVERS :

Néant.

**Pour le Bureau de Ligue
Le Président
B .MERGHIDE**

COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 29/12/2019

Etaient présents : Monsieur, REGHIOUA Med Secrétaire

Assiste à la réunion : Monsieur, TEBBOUB A/Hak Vice Président LWFBC.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Programmation.
- 3- Divers.

1)- TRAITEMENT DU COURRIER :

A-COURRIER ARRIVEE :

- ✚ Feuilles de matchs et rapports des arbitres et délégués.

B- COURRIER DEPART :

- Envoi des fax pour les APC de la Wilaya de Cne et clubs (Programmation divisions H et PH (Séniors)).

Sous toutes reserves

2-Programmation :

La COS a procédé à la programmation de :

- 10eme Journée Division Honneur Seniors
- 09eme Journée Division Pré-honneur Seniors.
- 4eme Journée Division jeunes wilaya.
- 2eme Journée Division jeunes honneur et pré-honneur
- 1^{er} Journée Ecole

3- DIVERS :

Néant .

PROGRAMMATION :

DIVISION HONNEUR « SENIORS »

10eme Journée

SAMEDI 04/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
AIN-SMARA	ESB/SCOR	10H00
	ESBAS/USGA	12H00
	IRBAS/CBDM	14H00
KHROUB ABED HAMDANI	USK/CREG	14H00
BENABDELMALEK	ADC/CREC	14H00
MESSAOUD BOUDJERIOU	CMB/ADM	14H00
HAMMA BOUZIANE	OHB/CRAC	14H00

DIVISION PRE-HONNEUR « SENIORS »

9eme Journée

JEUDI 02/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
KHROUB ABED HAMDANI	CAK/JSM	14H00
BENABDELMALEK	USM/CSA	12H00
	ANSZC/JSNV	14H00
DIDOUCHE MOURAD	URBH/OAM	14H00

SAMEDI 04/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	HORAIRES
HAMMA BOUZIANE	ESHB/WRDC	12H00
BENABDELMALEK	MBC/MCB	11H00

EXEMPT /ATMC

Sous toutes réserves.

DIVISION JEUNES HONNEUR

2eme Journée

Vendredi 03/01/2020

Groupe (A)

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
AIN-SMARA	ESBAS/USK	08H30	10H00	11H30

EXEMPT / CREG

Groupe (B)

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
DIDOUCHE MOURAD	CBDM/OHB	08H30	10H00	11H30

EXEMPT / CRAC

DIVISION JEUNES PRE-HONNEUR

2eme Journée

Vendredi 03/01/2020

Groupe (A)

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
DAKSI	WRDC/OAM	08H30	10H00	11H30

EXEMPT / CAK

Groupe (B)

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
HAMMA BOUZIANE	ESHB/USM	08H30	10H00	11H30

Samedi 04/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	JUNIORS	CADETS	MINIMES
EL-MANSOURAH	ANSZC/MBC	08H30	10H00	11H30

DIVISION JEUNES WILAYA

CADETS ET MINIMES

4eme Journée

VENDREDI 03/01/2020

Groupe (A)

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
AIN-ABID	CRBB/USD	09H00	10H30
KHROUB 1600	RAMAK/MBK	09H00	10H30

SAMEDI 04/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
DAKSI	ASOC/OK	09H00	10H30
KHROUB 1600	CUS/ESAA	09H00	10H30

EXEMPT / CSB

VENDREDI 03/01/2020

Groupe (B)

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
EL-MANSOURAH	ASPTTC/UDOC	09H00	10H30

JEUDI 02/01/2020

LIEUX	RENCONTRES	CADETS	MINIMES
KHROUB 1600	CSAM/OTG.EST	09H00	10H30

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 31/12/2019

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, ensuite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 86 :RENC CRAC/CBDM (J.C.M) DU 20/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes CRAC (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 20/12/2019 au stade Daksi à 08h00 - 10h00 et 11H00.
- Attendu que le club CRAC n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club CRAC (équipe recevante).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRAC pour octroyer les gains des matchs au club CBDM qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CRAC pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 20/12/2019 (1^{er} Avertissement).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 87 :RENC CAK/JSM (J.C.M) DU 21/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes JSM (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 21/12/2019 au stade Khroub1600 à 08h00 - 10h00 et 11H00.
- Attendu que le club JSM n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club JSM (équipe recevante).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe JSM pour octroyer les gains des matchs au club qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories J-C- M-.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CRAC pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 21/02/2020 (1^{er} Avertissement).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 88 : RENC SCOR/USGA (J.C.M) DU 20/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes USGA (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 20/12/2019 au stade Ain-Abid à 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que le club USGA n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club USGA (équipe Visiteuse).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe USGA pour octroyer les gains des matchs au club SCOR qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club USGA pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 20/01/2020 (1^{er} Avertissement).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 89 : RENC USK/ESB (J.C.M) DU 20/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes ESB (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 20/12/2019 au stade Khroub à 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que le club ESB n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club ESB (équipe Visiteuse).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESB pour octroyer les gains des matchs au club USK qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ESB pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 20/01/2020 (1^{er} Avertissement).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 90 : RENCADM/CMB (J.C.M) DU 20/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes CMB (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 20/12/2019 au stade DIDOUCHE MOURAD à 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que le club CMB n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club CMB (équipe Visiteuse).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CMB pour octroyer les gains des matchs au club ADM qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CMB pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 20/01/2020 (1^{er} Avertissement).

AFF N° 91 : RENC OHB/CREC (J.C.M) DU 21/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes CREC (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 21/12/2019 au stade Hamma Bouziane 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que le club CREC n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club CREC (équipe Visiteuse).
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC pour octroyer les gains des matchs au club OHB qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 21/01/2020 (1^{er} Avertissement).

AFF N° 92 : RENC OAM/ATMC (J.C.M) DU 20/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes ATMC (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 20/12/2019 au stade EL-MANSOURAH 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que le club ATMC n'a pas effectué les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club ATMC (équipe Visiteuse).

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ATMC pour octroyer les gains des matchs au club OAM qui marque trois points et trois buts pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ATMC pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 20/01/2020 (1^{er} Avertissement).

AFF N° 93 : RENC MBC/MCB (J.C.M) DU 21/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes des deux équipes (J.C.M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 21/12/2019 au stade Daksi à 08h00 - 10h00 et 11H30.
- Attendu que les deux équipes n'ont pas effectués les formalités administratives pour disputer le championnat (manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable aux deux équipes MBC ET MCB.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité aux deux équipes pour chaque catégories C- M-J.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée aux deux clubs CMB et MCB pour chaque catégories (J-C et M) payable avant le 21/01/2020 (1^{er} Avertissement).

AFF N° 94 : RENC IRBAS/CREG (S) DU 26/12/2019

- LITIM Med Amine lic N° 20270490 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SELLAMI S/Eddine lic N° 20010189 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- COUHALEB Med lic N° 20280689 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LAIB Mokhtar lic N° 20241298 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KECHROUD Okba lic N° 20220391 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 95 : RENC CMB/SCOR (S) du 28/12/2019

- TOUABA Haroune Lic N° 20110797 (CMB) 1 M/F pour contestation de décision et amende de 1000.00 DA est infligée au club.
- DJABALI Messaoud lic N° 201002093 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LECHHEB Achraf lic N° 20041099 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MEGROUS Sami lic N° 20171198 (SCOR) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 96 : RENC USGA/CRAC (S)DU28/12/2019

- LAICHE Med Wassim lic N°20220285 (CRAC)
Avertissement pour jeu dangereux
- HAROUCHE Med Lic N° 200411096 (CRAC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- TECHTACHI Med Zakaria lic N° 20030789 (CRAC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- MILAT Meraoune lic N° 20220285 (CRAC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENLARBI Zakaria lic N° 20150595 (USGA)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SERSA Abdelkrim lic N° 20020788 (USGA)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 97 : RENC ADC/CBDM (S) DU 26/12/2019

- AMELIMECHE S/Houssin lic N° 20240291 (ADC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUZEZEH Amir lic N° 20160494 (ADC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GHARI Chouaib lic N° 20271088 (ADM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- CHAIR Med Lic N° 20060192 (CBDM) Avertissement
pour comportement anti-sportif.
- BOULDJEDRI Zakaria lic N° 20130797 (CBDM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- MAAROUF Aymen lic N° 20230797 (CBDM)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 98 : RENC ESBAS/ADM (S) DU 28/12/2019

- KABOUYA Adel lic N° 20040378 (ESBAS)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SEDRATI A/Samed lic N° 20081099 (ESBAS)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- NOUR Djamel lic N° 20151286 (ADM) Avertissement
pour comportement anti-sportif.
- DAHDOUH Imed lic N° 20030587 (ADM)
avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 99 : RENC OHB/CREC (S) D 28/12/2019

- CHEROUANA A/Moumen lic N° 20170495 (OHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KASMI Naoufel lic N° 202808094 (CREC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 100 : RENC ESB/USK (S) DU 28/12/2019

- KAUCHE Abdessatar lic N° 20201098 (ESB) 3 M/F
pour agression envers adversaire exclu et amende de
15000.00DA est infligée au club ESB.

- ARZANI Sami lic N° 202809098 (ESB) Avertissement pour
jeu dangereux.
- BENMEGGOURA Louai lic N° 20310799 (ESB)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BEGHIDJA Amir Z.eddine lic N° 20050299(ESB)
Avertissement pour jeu dangereux.
- RASELOUED Aimen lic N° 20110998 (ESB) Avertissement
pour jeu dangereux.
- Amende de 500.00 DA est infligée au club ESB pour
conduite incorrecte (art 130).
- TALHI Med Louai lic N° 202411202 (USK) 3 M/F pour
agression envers adversaire exclu et amende de 15000.00
DA est infligée au club USK.
- CHERIFI Oussama lic N°20290495 (USK) 1 M/F pour
contestation de décision et amende de 1000.00 DA est
infligée au club.
- LAIB Ali lic N° 20310794 (USK) Avertissement pour jeu
dangereux.
- ZENDAOUI A/Hamid lic N° 201804001 (USK)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 101 : RENC MCB/ANSZC (S) DU 26/12/2019

- DIB Billel lic N° 20090891 (MCB) 1 M/F pour
contestation de décision et amende de 1000.00DA
est infligée au club.
- HALIMI Haithem lic N° 20200802 (ANSZC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 102 : RENC JSM/MBC (S) DU 28/12/2019

- TABET Abdeldjalil lic N° 20210592 (JSM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- SEDRATI Moussa lic N° 20210292 (JSM) 1 M/F pour
contestation de décision et amende de 1000.00 DA
est infligée au club.
- KEMMOUCHE A/Hafid lic N° 20270702 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MISSI A/Rahmane lic N° 20160599 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SEDRATI Chaouki secretaire JSM 1M/F pour
contestation de décision et Amende de 1000.00DA
est infligée au club.

AFF N° 103 :RENC WRDC/CAK (S) DU 26/12/2019

- KATTITI Djihad lic N° 20250492 (WRDC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 104 : RENC CSA/ESHB (S) DU 26/12/2019

- AKNI Fouad lic N° 20060495 (CSA) Avertissement pour jeu dangereux.
- AYAD Amine lic N° 20260286 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BAHLOULI Med Zid lic N° 20210997 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUCHAHME Youcef Med chami lic N° 20070498 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MEKRI Yasser lic N° 20180796 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 105 : RENC JSNV/URBH (S) DU 28/12/2019

- BENDJEMANA Moncef lic N° 20130399 (JSNV) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUKHMIS Tarek lic N° 20100898(URBH) 1M/F pour contestation de décision et amende DE 1000.00 DA est infligée au club.
- MECHATI Ahmed lic N° 20111101(URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 106 : RENC UDOC/RBC (M) DU 22/12/2019

- AMRANE M/abdelkrim lic N° 20120905(RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 107 : RENC MBK/CUS (C et M) DU 27/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes CUS (C et M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 27/12/2019 au stade Khroub 1600 à 09h00 et 10h30
- Attendu que le club CUS n'a pas effectué les formalités Administratives pour disputer le championnat (Manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club CUS (équipe visiteuse).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CUS pour octroyer les gains des matchs au club MBK qui marque (03) points et (03) buts pour chaque catégories (C et M).
- Amende de 15.000.00DA est infligée au club CUS pour chaque catégories (C et M) payable avant le 27/01/2020. 1^{er} Avertissement .

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 108 : RENC MBAS/CSAM (C et M) DU 27/12/2019

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les absences des catégories jeunes MBAS (C- M)
- Attendu que les rencontres ont été programmées le 27/12/2019 au stade Ain-Smara à 09h00 et 10h30
- Attendu que le club MBAS n'a pas effectué les formalités Administratives pour disputer le championnat (Manque l'établissement des licences).
- Attendu que le non déroulement des rencontres est imputable au club MBAS (équipe Recevante).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

Par ces motifs la CD décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MBAS pour octroyer les gains des matchs au club CSAM qui marque (03) points et (03) buts pour chaque catégories (C et M).
- Amende de 15.000.00DA est infligée au club MBAS pour chaque catégories (C et M) payable avant le 27/01/2020. 1^{er} Avertissement.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

LE PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O . BAHLOUL